## Comment accéder au site

# https://realville.carteplus.fr

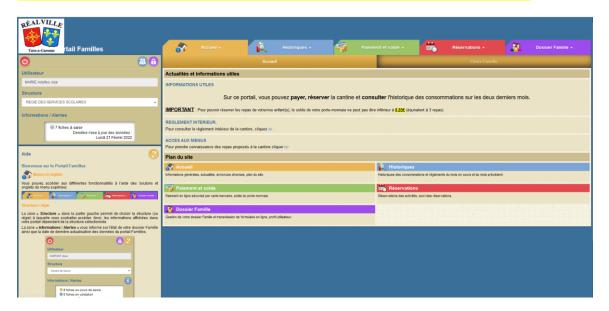
## Comment s'authentifier

Vous devez saisir l'identifiant et le mot de passe qui vous ont été fournis par mail, après votre inscription en Mairie.

A la première connexion, il vous sera demandé de modifier votre mot de passe.



Sur la page d'accueil, des informations peuvent être données par la structure, pensez à les lire.

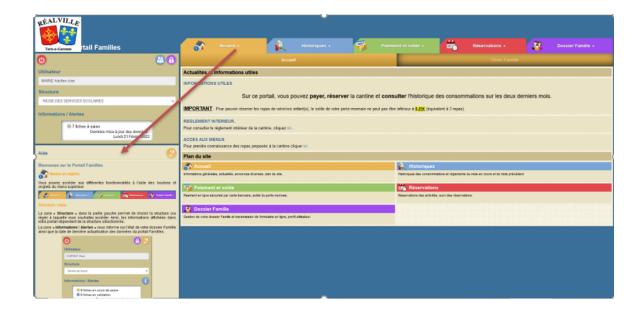


A droite de ce bouton , votre nom et prénom sont affichés. Sont également affichés :

- La structure que vous consultez, Régie des services scolaires
- La date de dernière mise à jour du site.



Le portail famille contient sur chacune de ses pages une fonction aide en bas à gauche, correspondant à la page sur laquelle l'internaute se trouve.



## Consulter votre solde et payer

Vous pouvez consulter le solde de votre compte et éventuellement effectuer un paiement sécurisé par carte bancaire.

Vous pouvez aussi faire un règlement en espèces ou en chèque directement à la Mairie. Votre porte-monnaie sera alors crédité dès le lendemain.

Cliquer sur puis sur **solde** pour connaître le solde de votre porte-monnaie. Le solde de votre compte est affiché, avec le détail par porte-monnaie.



- La colonne **Solde** correspond au solde actuel de votre compte.

Pour payer, cliquer sur le bouton :



- Dans la colonne « **Solde** » est calculé le montant de votre solde actuel.
- Mettre le montant souhaité dans la colonne « Montant de votre règlement ».
- Si votre **Email** n'est pas renseigné, renseignez-le.
- Cliquer sur le bouton vous êtes alors redirigé vers le site de paiement sécurisé où vous devez rentrer les informations nécessaires à votre paiement.
- Une fois votre paiement effectué, vous pourrez le voir dans la page des « historique de vos règlements ».

### Réserver vos repas :

Il vous est possible de réserver le repas de votre/vos enfant(s) pour plusieurs semaines et d'effectuer des modifications ;

Le jeudi avant 23h59 pour le lundi, le dimanche avant 23h59 pour le mardi, le mardi avant 23h59 pour le jeudi et le mercredi avant 23h59 pour le vendredi. Idem pour les annulations.

La mairie peut intervenir jusqu'à la veille avant 10h.

Ex : le lundi avant 10h pour annuler ou réserver le repas du mardi.

Il vous suffit de téléphoner au 05.63.31.01.41, ou envoyer un mail à <u>secretariat-realville@info82.com</u> .

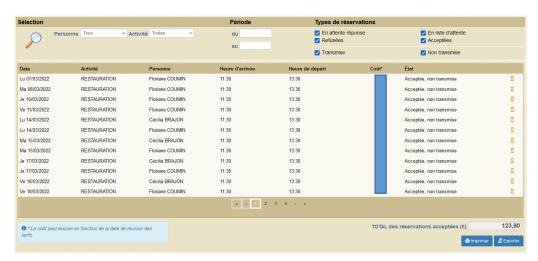


Vous pouvez réserver les repas sur une période définie.

<u>IMPORTANT</u> : Pour pouvoir réserver les repas de votre/vos enfant(s), le solde de votre porte-monnaie ne peut pas être inférieur à **9€** .

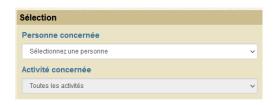


Le bouton Suivi réservations permet de consulter vos réservations.

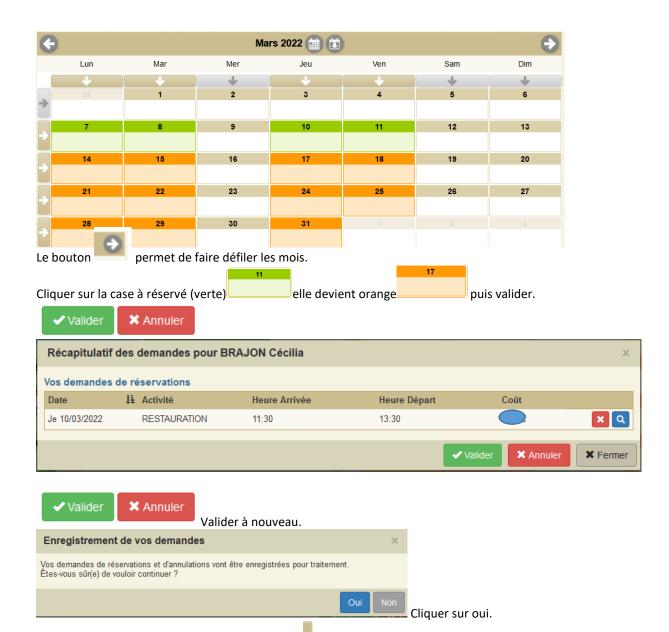




Le bouton Gestion réservations permet de réserver vos repas.



- Sélectionner l'enfant concerné par la réservation.



Vous pouvez réserver à la semaine avec la flèche

#### ATTENTION faire de même pour chaque enfant.

Pour faire une annulation de réservation, effectuer la même opération, la case orange redevient verte. Suite à vos réservations ou annulations de repas, un mail vous sera envoyé.

#### Pensez à vérifier vos spams ou courrier indésirables.

#### Exemple de mail reçu

